

DECRET N° 86-258 du 3 Juillet 1986

portant approbation des Budgets Primitifs
Exercice 1986 de la Province et des Dis-
tricts du Zou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 64-16 du 11 Août 1964 fixant la liste des Taxes Provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966 portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi Organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs ;
- VU le décret N° 78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions administratives ;
- VU la Loi N° 86-002 du 26 Février 1986 portant Loi de Finances pour la gestion 1986 ;
- SUR Proposition du Ministre des Finances et de l'Economie, le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 18 Juin 1986,

D E C R E T E :

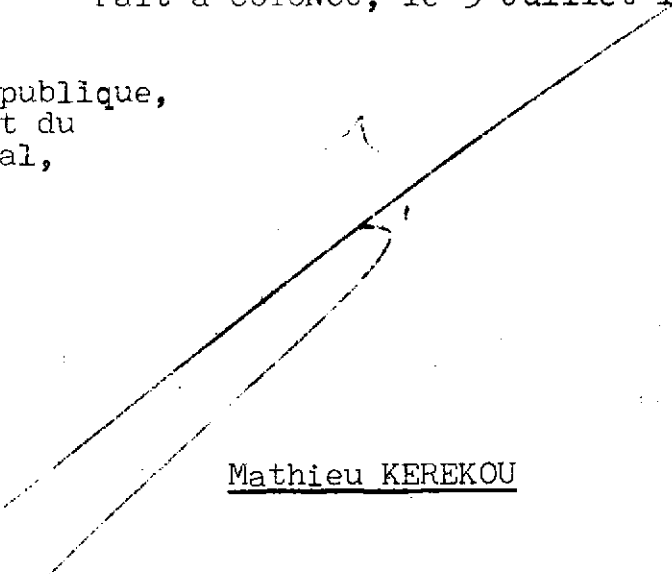
Article 1er..- Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1986 de la Province du Zou et des Districts, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants ci-après conformément à l'annexe ci-jointe.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

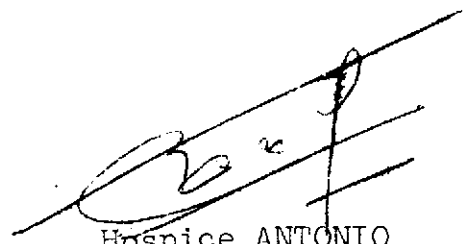
Fait à COTONOU, le 3 Juillet 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Hospice ANTONIO

Ampliatiions : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MFE 15 MISPAT/
DAFA 6 MINISTERES 20 SGCEN 4 SPD 2 IGE 4 DPE-DLC-INSAE-BCP 8 DB-DCOF-
10 SOLDE-DI 15 DAFA-MFE 2 PROVINCE ET DISTRICTS 13 DAT 2 DCCT 1 GDE
CHANC. 1 UNB-FASJEP 4 BN-DAN 2 JORPB 1.-

PROVINCE DU ZOU

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : SOIXANTE HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE DEUX MILLE DEUX FRANCS	68.662.002
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : SEIZE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE QUATRE FRANCS.....	16.778.434
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : SOIXANTE HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE DEUX MILLE DEUX FRANCS.....	68.662.002
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : SEIZE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE QUATRE FRANCS	16.778.434

DISTRICT URBAIN D'ABOMEY

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : QUARANTE NEUF MILLIONS CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS.....	49.195.290
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : DIX NEUF MILLIONS TROIS CENT SIX MILLE SEPT CENT DEUX FRANCS	19.306.702
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : QUARANTE NEUF MILLIONS CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS.....	49.195.290
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : DIX NEUF MILLIONS TROIS CENT SIX MILLE SEPT CENT DEUX FRANCS	19.306.702

DISTRICT RURAL D'AGBANGNIZOUN

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : VINGT TROIS MILLIONS CENT VINGT SEPT MILLE SOIXANTE DIX FRANCS	23.127.070
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : SIX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE TROIS MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX FRANCS.....	6.963.470
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : VINGT TROIS MILLIONS CENT VINGT SEPT MILLE SOIXANTE DIX FRANCS	23.127.070
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : SIX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE TROIS MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX FRANCS	6.963.470

DISTRICT RURAL DE BANTE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : VINGT MILLIONS CINQUANTE SEPT MILLE CINQ CENT HUIT FRANCS	20.057.508
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : HUIT MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE FRANCS	8.750.000
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : VINGT MILLIONS CINQUANTE SEPT MILLE CINQ CENT HUIT FRANCS	20.057.508
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : HUIT MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE FRANCS	8 750 000

DISTRICT URBAIN DE BOHICON

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : CINQUANTE CINQ MILLIONS SEPT CENT SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT HUIT FRANCS	55.707.288
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : VINGT ET UN MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE QUATRE MILLE QUARANTE SEPT FRANCS	21.264.047

DEPENSES ORDINAIRES : CINQUANTE CINQ MILLIONS SEPT CENT SEPT
MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT HUIT FRANCS..... 55.707.288

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS DEUX CENT
SOIXANTE QUATRE MILLE QUARANTE SEPT FRANCS..... 21.264.047

DISTRICT RURAL DE COVE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS SOIXANTE NEUF MILLE
DEUX CENT QUATRE VINGT QUINZE FRANCS 28.069.295

RECETTES EXTRAORDINAIRE : QUATRE MILLIONS HUIT CENT TREIZE
MILLE HUIT CENT SIX FRANCS 4.813.806

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS SOIXANTE NEUF
MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT QUINZE FRANCS 28.069.295

DEPENSES EXTRAORDIAIRES : QUATRE MILLIONS HUIT CENT TREIZE
MILLE HUIT CENT SIX FRANCS 4.813.806

DISTRICT RURAL DE DASSA-ZOUME

RECETTES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS DEUX CENT
SOIXANTE SIX MILLE HUIT CENT TRENTE FRANCS 24.266.830

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS DE FRANCS 6.000.000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS DEUX CENT
SOIXANTE SIX MILLE HUIT CENT TRENTE FRANCS..... 24.266.830

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS DE FRANCS 6.000.000

DISTRICT RURAL DE DJIDJA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS SIX CENT VINGT HUIT
MILLE QUATRE CENT CINQUANTE FRANCS 20.628.450

RECETTES EXTRAORDINAIRES : NEUF MILLIONS TRENTE SEPT FRANCS 9.000.037

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS SIX CENT VINGT HUIT
MILLE QUATRE CENT CINQUANTE FRANCS 20.628.450

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : NEUF MILLIONS TRENTE SEPT FRANCS 9.000.037

DISTRICT RURAL DE GLAZOUE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS CENT CINQUANTE
MILLE HUIT CENTS FRANCS 21.150.800

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS QUARANTE ET UN MILLE
FRANCS 6.041.000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS CENT CINQUANTE
MILLE HUIT CENT FRANCS 21.150.800

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS QUARANTE ET UN MILLE 6.041.000

DISTRICT RURAL DE OUESSE

RECETTES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS CINQ CENT CINQ MILLE
CINQ CENT SOIXANTE HUIT FRANCS 19.505.568

RECETTE EXTRAORDINAIRES : NEUF MILLIONS QUATRE CENT TRENTE NEUF
MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS 9.439.350

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DIX NEUF MILLIONS CINQ CENT CINQ MILLE	
<u>CINQ CENT SOIXANTE HUIT FRANCS</u>	19.505.568
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : NEUF MILLIONS QUATRE CENT TRENTE	
<u>NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS</u>	9.439.350

DISTRICT RURAL DE OUINHI

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : QUINZE MILLIONS CENT TRENTE QUATRE	
<u>MILLE TROIS CENT DIX FRANCS</u>	15.134.310
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT	
<u>QUINZE MILLE CINQ FRANCS</u>	2.895.005
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : QUINZE MILLIONS CENT TRENTE QUATRE	
<u>MILLE TROIS CENT DIX FRANCS</u>	15.134.310
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT	
<u>QUINZE MILLE CINQ FRANCS</u>	2.895.005

DISTRICT RURAL DE SAVALOU

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : TRENTE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE	
<u>TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE FRANCS</u>	30.253.440
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : ONZE MILLION HUIT CENT QUARANTE ET	
<u>UN MILLE TROIS CENT VINGT QUATRE FRANCS</u>	11.841.324
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : TRENTE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE	
<u>TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE FRANCS</u>	30.253.440
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : ONZE MILLIONS HUIT CENT QUARANTE	
<u>ET UN MILLE TROIS CENT VINGT QUATRE FRANCS</u>	11.841.324

DISTRICT RURAL DE SAVE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : VINGT CINQ MILLIONS CINQ CENT QUATRE	
<u>VINGT MILLE DEUX CENT FRANCS</u>	25.580.200
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : DIX MILLIONS CINQ CENT QUATRE MILLE	
<u>HUIT CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS</u>	10.504.876
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : VINGT CINQ MILLIONS CINQ CENT QUATRE	
<u>VINGT MILLE DEUX CENT FRANCS</u>	25.580.200
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : DIX MILLIONS CINQ CENT QUATRE MILLE	
<u>HUIT CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS</u>	10.504.876

DISTRICT RURAL DE ZAGNANADO

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DIX HUIT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE	
<u>DIX MILLE SOIXANTE DIX FRANCS</u>	18.770.070
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX MILLIONS HUIT CENT QUARANTE	
<u>HUIT MILLE NEUF CENT NEUF FRANCS</u>	2.848.909
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DIX HUIT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE	
<u>DIX MILLE SOIXANTE DIX FRANCS ;</u>	18.770.070
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX MILLIONS HUIT CENT QUARANTE	
<u>HUIT MILLE NEUF CENT NEUF FRANCS</u>	2.848.909

DISTRICT RURAL DE ZA-KPOTA

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS QUATRE CENT QUATRE
VINGT DIX SEPT MILLE CINQ CENT VINGT FRANCS 17.497.520

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOI-
XANTE QUATORZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE HUIT FRANCS 4.374.968

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS QUATRE CENT QUATRE
VINGT DIX SEPT MILLE CINQ CENT VINGT FRANCS 17.497.520

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOI-
XANTE QUATORZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE HUIT FRANCS 4.374.968

DISTRICT RURAL DE ZOGBODOME

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS SOIXANTE ONZE MILLE
SEPT CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS 13.071.775

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE CENT VINGT SIX MILLE NEUF
CENT ONZE FRANCS 426.911

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS SOIXANTE ONZE MILLE
SEPT CENT SOIXANTE QUINZE FRANCE 13.071.775

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE CENT VINGT SIX MILLE NEUF
CENT ONZE FRANCS 426.911